

## PRESENTATION DE LA SEGPA DU COLLÈGE DE BERCE

Le collège de Bercé dispose d'une Section d'Enseignement et Professionnel Adapté (SEGPA) qui accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions d'aide et de soutien. Cependant, la SEGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés liées à la compétence de la langue française.

La SEGPA du collège de Bercé comporte quatre niveaux de la 6ème à la 3ème. Chaque classe accueille seize élèves maximum. Les enseignements sont assurés par des professeurs des écoles spécialisés (CAPPEI), des professeurs de lycée professionnel spécialisés (CAPPEI) et des professeurs de collège. Ces enseignements sont adaptés aux difficultés des élèves et s'appuient sur les programmes et compétences du collège, Au delà des pratiques pédagogiques innovantes proposées, un enseignement de découverte professionnelle en atelier et des stages en milieu professionnel sont intégrés au cursus scolaire en 4ème et en 3ème : 6h d'atelier en 4ème et 12h d'atelier en 3ème par semaine et 10 semaines de stages maximum sur les deux années.

Pour mieux répondre aux besoins des élèves, des inclusions dans d'autres classes du collège sont proposées .

Depuis la circulaire 2015-176 du 28-10-2015, les élèves issus du primaire sont pré-orientés en 6ème SEGPA. Le choix d'orientation est discuté dès l'année de CM1 et le dossier est constitué avant la fin du premier trimestre de CM2. Ce dossier est ensuite transmis à la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) qui valide ou non le choix d'orientation vers les enseignements adaptés. Les parents restent maîtres de la décision finale.

A la fin de l'année scolaire de 6ème, un choix d'orientation est à nouveau proposé à la famille.

A la fin de leur parcours scolaire en SEGPA, les élèves passeront le diplôme du Certificat de Formation Générale (CFG) et pour certains, le Diplôme National du Brevet (DNB) série professionnelle.

Le parcours scolaire en SEGPA permettra à tous de faire un choix d'orientation et, pour la plupart, de s'inscrire dans une perspective de formation professionnelle (CAP principalement) en lycée professionnel ou par la voie de l'apprentissage.

Pour les élèves en difficultés scolaires, la SEGPA est **une voie de réussite et d'espoir.**